

N° 89-654-X2014002 au catalogue  
ISBN 978-0-660-22694-1

## L'Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012

### L'incapacité liée à la santé mentale chez les Canadiens âgés de 15 ans et plus, 2012

par Christine Bizier, Carley Marshall et Gail Fawcett

Date de diffusion : le 3 décembre 2014

Date de correction : le 20 juillet 2015



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- |                                                                             |                |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur                                                               | 1-877-287-4369 |

## Programme des services de dépôt

- |                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur               | 1-800-565-7757 |

## Comment accéder à ce produit

Le produit n° 89-654-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2014

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada ([www.statcan.gc.ca/reference/copyright-droit-auteur-fra.htm](http://www.statcan.gc.ca/reference/copyright-droit-auteur-fra.htm)).

This publication is also available in English.

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, ses entreprises, ses administrations et les autres établissements. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

## Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0<sup>s</sup> valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- <sup>p</sup> provisoire
- <sup>r</sup> révisé
- X confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- \* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

## Avis de correction

**Date de correction :** 20 juillet 2015

Des corrections ont été apportées à ce produit.

Veuillez prendre note des changements suivants.

Par suite d'erreurs d'arrondissement, les données suivantes ont été corrigées :

- Les chiffres liés à la dextérité, à la vision et aux troubles du développement et le pourcentage lié à la vision au tableau 1;
- Les pourcentages figurant dans les sections « Incapacités multiples », « Répondants inactifs » et « Niveau de scolarité »;
- Les pourcentages figurant dans les notes de bas de page 2 et 5;
- Les pourcentages d'adultes de 15 à 24 ans et de 55 à 64 ans ayant une incapacité au graphique 4 et tous les pourcentages au graphique 6;
- Le revenu d'emploi figurant dans la section « Revenu personnel des adultes en âge de travailler ».

Nous avons également corrigé les valeurs médianes du revenu figurant dans la section « Revenu personnel des adultes en âge de travailler » de façon à inclure les valeurs négatives et nulles pour les personnes handicapées.

Nous regrettons les inconvénients que cette situation peut avoir causés.

## L'incapacité liée à la santé mentale chez les Canadiens âgés de 15 ans et plus, 2012

Les résultats figurant dans le présent feuillet d'information proviennent de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2012, qui visait les personnes de 15 ans et plus vivant dans des logements privés et qui présentaient des limitations d'activités au moment de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011.

Dans le cadre de l'ECI, un répondant est considéré avoir une incapacité non seulement s'il a déclaré une difficulté ou une limitation fonctionnelle attribuable à une condition ou à un problème de santé à long terme, mais aussi s'il a indiqué être limité dans ses activités quotidiennes en raison de sa condition. L'annexe A renferme les définitions des incapacités liées à la santé mentale selon l'ECI.

Fait à noter, les personnes vivant en établissement, y compris les établissements de soins pour bénéficiaires internes, n'étaient pas visées par l'ECI de 2012. Pour obtenir d'autres renseignements, veuillez consulter la publication *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012 : Guide des concepts et méthodes*, produit n° 89-654-X2014001 au catalogue.

Selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2012, un type ou un autre d'incapacité a été déclaré par 3 775 900 (13,7 %) Canadiens de 15 ans et plus, parmi lesquels 1 059 600 (3,9 %) ont indiqué avoir une incapacité liée à la santé mentale (tableau 1)<sup>1</sup>. Les problèmes de santé mentale sous-jacents les plus souvent mentionnés étaient l'anxiété, la dépression ainsi que le trouble bipolaire. Les autres problèmes de santé mentale sous-jacents déclarés lors de l'enquête comprenaient notamment la schizophrénie, la toxicomanie et l'anorexie.

**Tableau 1**  
**Prévalence des incapacités selon le type, personnes âgées de 15 ans et plus, Canada, 2012**

| Type d'incapacité            | Population       | Pourcentage |
|------------------------------|------------------|-------------|
| <b>Total des incapacités</b> | <b>3 775 900</b> | <b>13,7</b> |
| Liée à la douleur            | 2 664 200        | 9,7         |
| Flexibilité                  | 2 078 000        | 7,6         |
| Mobilité                     | 1 971 800        | 7,2         |
| Liée à la santé mentale      | 1 059 600        | 3,9         |
| Dextérité                    | 953 100          | 3,5         |
| Ouïe                         | 874 600          | 3,2         |
| Vision                       | 756 300          | 2,8         |
| Mémoire                      | 628 200          | 2,3         |
| Apprentissage                | 622 300          | 2,3         |
| Développement                | 160 500          | 0,6         |
| Inconnue                     | 79 500           | 0,3         |

**Note :** Certaines personnes peuvent avoir plus d'un type d'incapacité; par conséquent, la somme de tous les types d'incapacités pris individuellement est supérieure au « total des incapacités ».

**Source :** Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

1. Il convient de noter que certaines incapacités liées à la santé mentale sont de nature cyclique. Ce taux de prévalence présente la situation au moment de l'interview en 2012. Il n'offre aucune estimation du pourcentage de la population qui a pu ou qui pourrait être touchée par une incapacité liée à la santé mentale au cours de leur vie. Ce fait doit être pris en considération au moment d'interpréter les résultats.

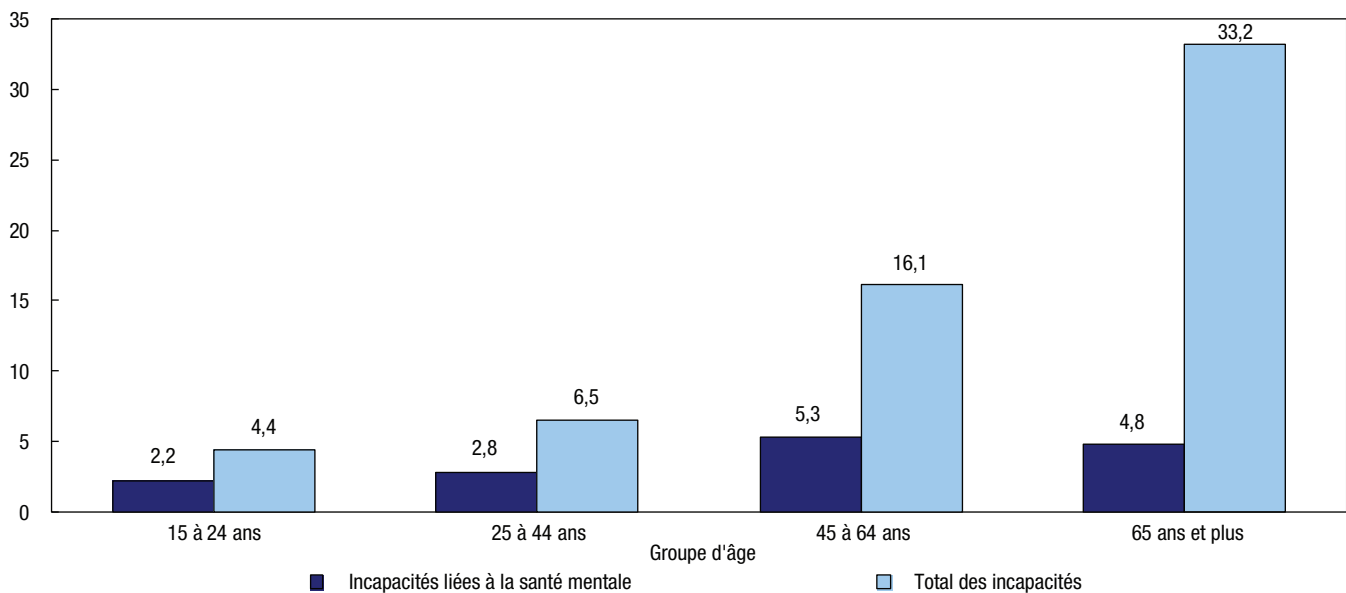
Comme le démontre le graphique 1, l'incapacité liée à la santé mentale en tant que proportion de l'ensemble des incapacités diminue au fur et à mesure que l'âge augmente. L'incapacité liée à la santé mentale était le type d'incapacité le plus fréquemment déclaré par les jeunes adultes de 15 à 24 ans, suivie de près par les troubles d'apprentissage sur le plan de la prévalence pour ce groupe d'âge. Parmi les jeunes adultes, 4,4 % d'entre eux ont mentionné avoir un type quelconque d'incapacité, et la moitié (2,2 %) ont déclaré une incapacité liée à la santé mentale.

Dans le cas des répondants de 25 à 44 ans, la prévalence des incapacités liées à la santé mentale était plus élevée chez les femmes que chez les hommes (3,2 % et 2,3 % respectivement) de même que chez les répondants de 45 à 64 ans (5,9 % et 4,7 %), mais pas parmi les répondants de 15 à 24 ans ni ceux âgés de 65 ans et plus.

### Graphique 1

#### Prévalence des incapacités liées à la santé mentale et total des incapacités selon le groupe d'âge, personnes âgées de 15 ans et plus, Canada, 2012

pourcentage



Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

## Incapacités multiples

L'incapacité liée à la santé mentale accompagnait souvent d'autres types d'incapacités : 91,7 % des répondants ayant déclaré des incapacités liées à la santé mentale ont aussi mentionné avoir au moins un autre type d'incapacité en 2012.

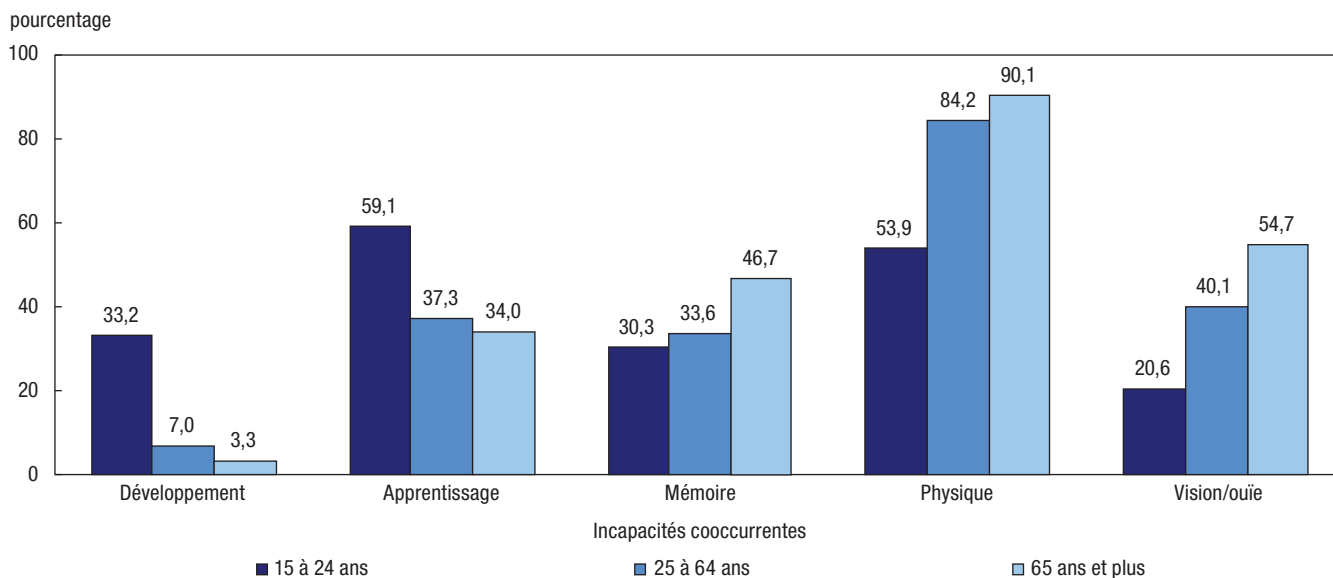
Le profil de cooccurrence variait selon le groupe d'âge. Les adultes de 15 à 24 ans ayant déclaré une incapacité liée à la santé mentale ont aussi indiqué des troubles d'apprentissage et du développement plus souvent que ceux appartenant aux groupes plus âgés. En revanche, les adultes de 65 ans et plus ayant déclaré une incapacité liée à la santé mentale ont aussi mentionné plus fréquemment des troubles de la mémoire et des incapacités sensorielles et physiques que ceux de 15 à 24 ans.

Bien que les adultes plus jeunes et les aînés ayant déclaré une incapacité liée à la santé mentale présentaient des taux élevés de cooccurrence avec des types d'incapacité physique, certaines nuances intéressantes ont été décelées. Parmi les répondants de 15 à 24 ans ayant déclaré une incapacité liée à la santé mentale, plus de la moitié (53,9 %) ont aussi mentionné au moins l'un des types d'incapacité physique. Cependant,

ce chiffre était principalement attribuable à une incapacité liée à la douleur (41,2 % des répondants de 15 à 24 ans ayant déclaré une incapacité liée à la santé mentale ont aussi fait part d'une incapacité liée à la douleur). Parmi les aînés de 65 ans et plus ayant déclaré une incapacité liée à la santé mentale, 90,1 % ont aussi indiqué une incapacité physique, avec une représentation pratiquement égale des incapacités liées à la douleur (76,2 %) et des limitations relatives à la mobilité (74,6 %) et à la flexibilité (71,1 %).

## Graphique 2

### Prévalence des types d'incapacités cooccurentes chez les adultes ayant une incapacité liée à la santé mentale, selon le groupe d'âge, personnes âgées de 15 ans et plus, Canada, 2012



**Note :** L'incapacité physique comprend la mobilité, la flexibilité, la dextérité et l'incapacité liée à la douleur.

**Source :** Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

## Études

### Niveau de scolarité

Dans l'ensemble, les adultes ayant déclaré des incapacités liées à la santé mentale<sup>2</sup> affichaient un niveau de scolarité moins élevé, comparativement aux répondants sans incapacité. Par exemple, les adultes de 15 à 64 ans qui n'étaient pas aux études et qui ont déclaré une incapacité liée à la santé mentale étaient plus susceptibles que ceux sans incapacité de ne pas avoir terminé des études secondaires (23,3 % contre 13,1 %); cette tendance était particulièrement marquée chez les répondants de 25 à 44 ans ayant déclaré une incapacité liée à la santé mentale, lesquels étaient plus de deux fois plus susceptibles de ne pas avoir terminé des études secondaires, par rapport aux répondants sans incapacité appartenant aux mêmes groupes d'âge (25,7 % contre 9,5 %).

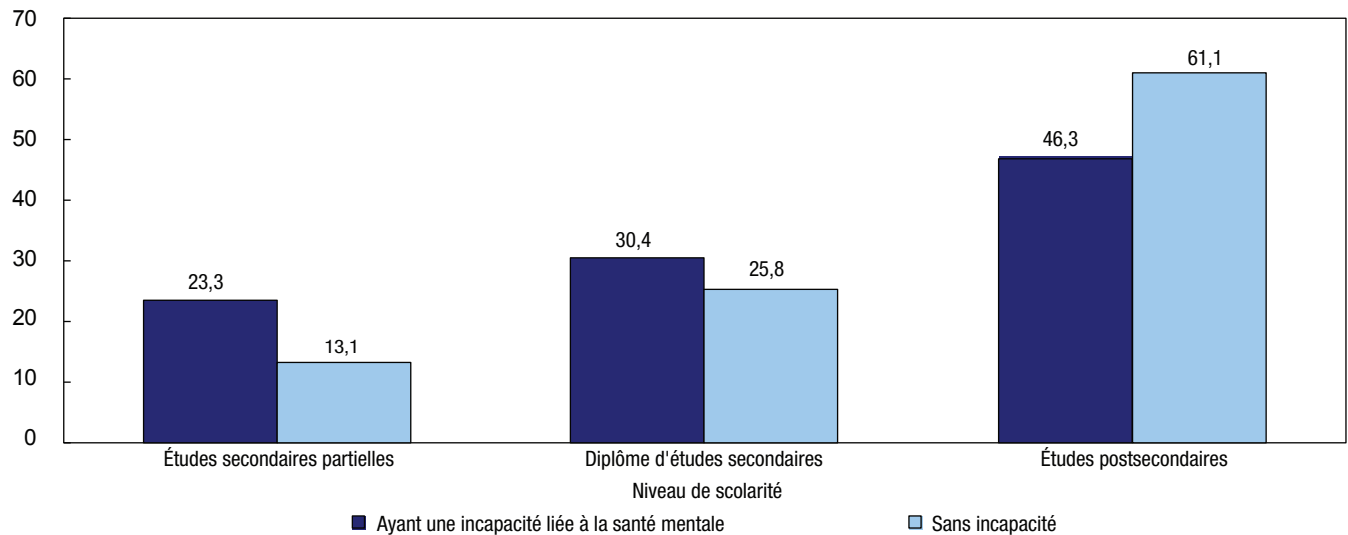
De même, les répondants de 15 à 64 ans ayant déclaré une incapacité liée à la santé mentale étaient aussi moins susceptibles (46,3 %) que leurs homologues sans incapacité (61,1 %) d'avoir obtenu un titre d'études postsecondaires<sup>3</sup>.

2. Fait important à noter, 91,7 % des personnes ayant déclaré une incapacité liée à la santé mentale ont aussi indiqué au moins un autre type d'incapacité.

3. Les études postsecondaires comprennent les certificats d'écoles de métiers, les diplômes d'études collégiales, les certificats universitaires inférieurs au baccalauréat et les grades universitaires.

**Graphique 3****Proportion d'adultes ayant une incapacité liée à la santé mentale par rapport à ceux sans incapacité, selon le niveau de scolarité le plus élevé, personnes âgées de 15 à 64 ans, Canada, 2012**

pourcentage



**Notes :** N'inclut pas les personnes qui étaient encore aux études.

Les études postsecondaires comprennent les certificats d'écoles de métiers, les diplômes d'études collégiales, les certificats universitaires inférieurs au baccalauréat et les grades universitaires.

**Source :** Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

**Incidence de l'incapacité sur les expériences scolaires**

Dans le cadre de l'ECI de 2012, on a posé aux adultes ayant déclaré une incapacité qui étaient à ce moment aux études ou qui l'avaient été récemment une série de questions sur leurs expériences scolaires et on leur a demandé si leur incapacité pouvait avoir eu une incidence sur ces expériences<sup>4</sup>. Plus de la moitié des adultes ayant une incapacité liée à la santé mentale ont déclaré que leur incapacité avait eu une incidence sur leur choix de cours ou de carrière, les avait incités à s'inscrire à moins de cours et qu'il leur avait fallu plus de temps pour obtenir leur niveau de scolarité actuel (tableau 2).

**Tableau 2****Incidence de l'incapacité sur les expériences scolaires des adultes ayant une incapacité liée à la santé mentale, personnes âgées de 15 ans et plus, Canada, 2012**

| Incidence de l'incapacité                                                            | Pourcentage |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Son incapacité a influé sur son choix de cours ou de carrière                        | 59,8        |
| S'est inscrit à moins de cours en raison de son incapacité                           | 58,1        |
| A pris plus de temps pour obtenir le niveau de scolarité en raison de son incapacité | 58,0        |
| A été exclu à l'école en raison de son incapacité                                    | 48,8        |
| Études interrompues en raison de son incapacité                                      | 45,7        |
| Intimidé à l'école en raison de son incapacité                                       | 43,0        |
| Arrêt des études en raison de son incapacité                                         | 41,0        |
| Changement de son orientation scolaire en raison de son incapacité                   | 40,5        |

**Note :** Comprend les personnes actuellement aux études ou qui étaient aux études au cours des cinq dernières années et qui avaient une incapacité au cours de leurs études.

**Source :** Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

4. Veuillez noter que ces répondants peuvent présenter des incapacités multiples, et qu'ainsi leurs expériences scolaires peuvent être attribuables à différentes combinaisons de ces incapacités.

## Emploi

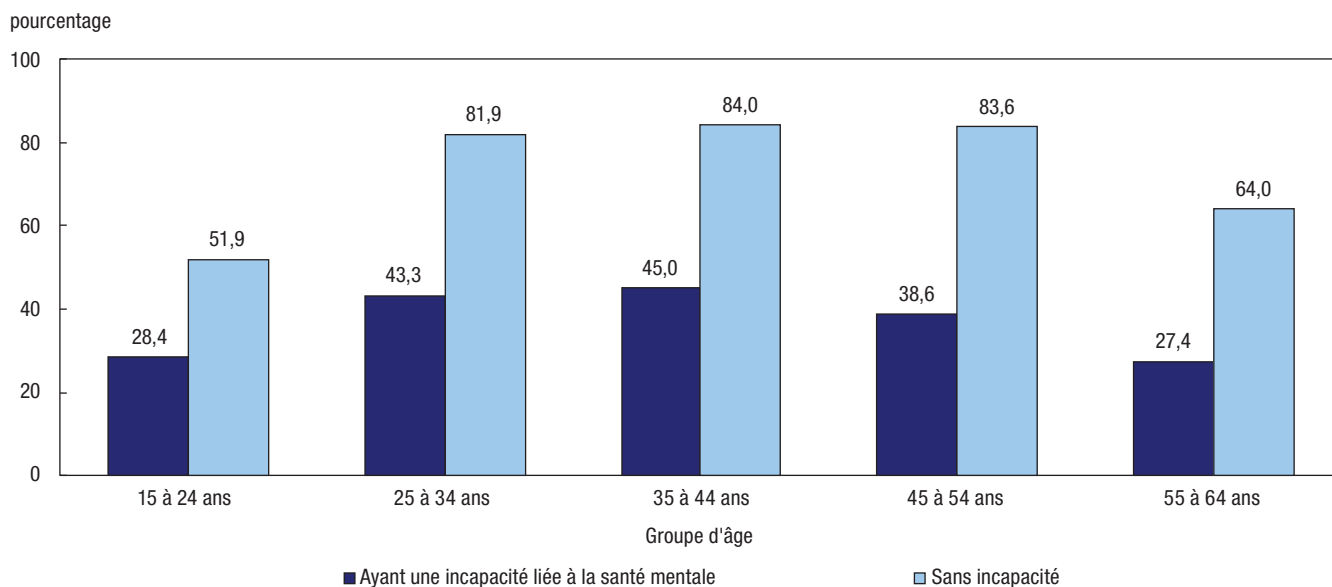
### Situation d'activité

Plus de la moitié (55,3 %) des adultes de 15 à 64 ans ayant déclaré une incapacité liée à la santé mentale étaient inactifs, et une autre proportion de 8,8 % étaient sans emploi<sup>5</sup>.

Le taux d'emploi des adultes en âge de travailler (ceux de 15 à 64 ans) ayant indiqué avoir une incapacité liée à la santé mentale était de 35,9 %, c'est-à-dire moins de la moitié du taux d'emploi des répondants de 15 à 64 ans sans incapacité (73,6 %). On observait aucun écart statistiquement significatif entre les sexes en ce qui a trait au taux d'emploi des femmes et des hommes ayant déclaré une incapacité liée à la santé mentale, et ce, indépendamment du groupe d'âge.

Dans chaque groupe d'âge, les répondants sans incapacité étaient près de deux fois plus susceptibles que ceux ayant déclaré une incapacité liée à la santé mentale d'occuper un emploi. Cette tendance était plus marquée chez les personnes faisant partie des groupes plus âgés (graphique 4).

**Graphique 4**  
Taux d'emploi des adultes ayant une incapacité liée à la santé mentale et de ceux sans incapacité, selon le groupe d'âge, personnes âgées de 15 à 64 ans, Canada, 2012



Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

### Incapacité en milieu de travail

Près du tiers (30,3 %) des adultes ayant déclaré une incapacité liée à la santé mentale et qui occupaient un emploi ont indiqué que leur employeur ignorait qu'ils avaient une telle incapacité.

Parmi les répondants ayant déclaré une incapacité liée à la santé mentale qui occupaient un emploi au moment de l'enquête ou qui en avaient occupé un au cours des cinq années précédentes, 63,7 % ont mentionné qu'ils se sentaient désavantagés sur le plan du travail, et 61,5 % ont déclaré qu'ils croyaient que leur employeur les considérait comme désavantagés sur le plan du travail (graphique 5). Pour ce qui est des indicateurs plus spécifiques d'un désavantage sur le marché du travail, 19,4 % estimaient qu'on leur avait refusé un emploi, 14,8 % jugeaient qu'on leur avait refusé une promotion, et 12,5 % croyaient qu'on

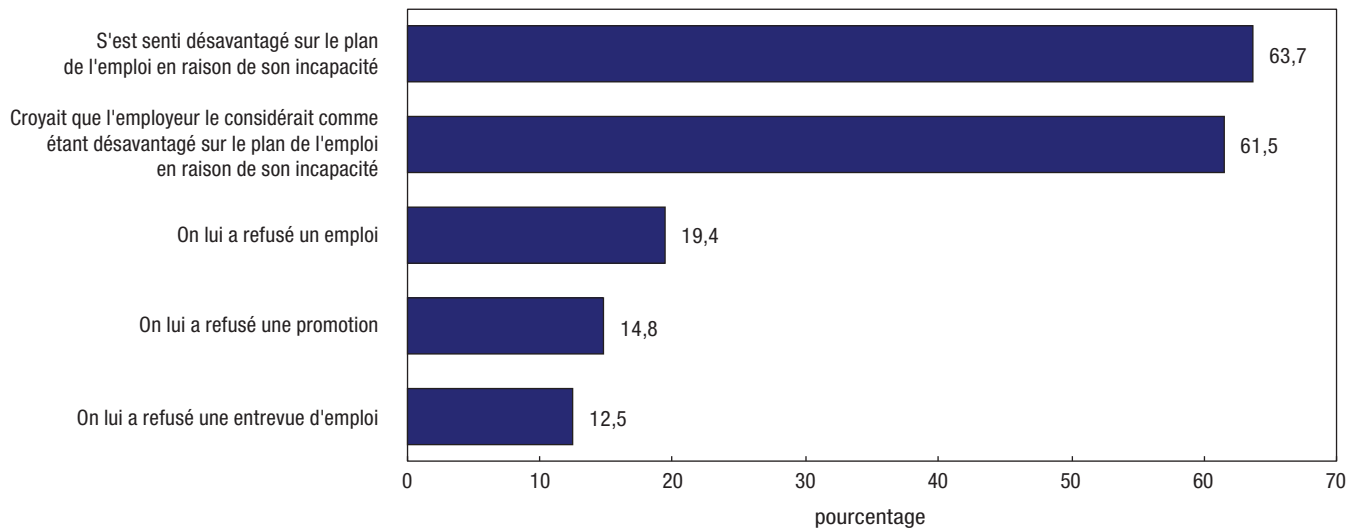
5. Il convient de noter que 91,7 % des personnes ayant déclaré une incapacité liée à la santé mentale ont aussi mentionné au moins avoir un autre type d'incapacité.



leur avait refusé une entrevue d'emploi — dans tous ces cas en raison de leur incapacité. Soulignons que ces chiffres sont fondés sur les répercussions de l'ensemble des types d'incapacités que les répondants ayant déclaré une incapacité liée à la santé mentale pouvaient avoir.

#### Graphique 5

#### Perception d'être désavantagé ou de subir de la discrimination sur le plan de l'emploi chez les adultes ayant une incapacité liée à la santé mentale, personnes âgées de 15 ans et plus, Canada, 2012



**Note :** Comprend les personnes qui font actuellement partie de la population active ou au cours des cinq années précédentes.

**Source :** Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

## Modifications nécessaires au travail

Dans l'ensemble, 52,0 % des adultes ayant déclaré une incapacité liée à la santé mentale qui occupaient un emploi au moment de l'enquête ou qui avaient occupé récemment un emploi<sup>6</sup> ont affirmé avoir besoin d'au moins une mesure d'adaptation en milieu de travail, par exemple des heures de travail modifiées (35,1 %), une redéfinition des tâches (20,3 %) et d'autres accommodations du milieu de travail. Parmi les répondants nécessitant des mesures d'adaptation, 44,1 % d'entre eux ont déclaré que tous leurs besoins avaient été satisfaits, alors que 27,3 % ont indiqué que certains besoins avaient été comblés. Enfin, une autre proportion de 28,6 % ont déclaré qu'aucun de leurs besoins n'avait été comblé. Étant donné le taux élevé de cooccurrence avec d'autres types d'incapacités, il est possible que certaines de ces mesures d'adaptation étaient attribuables à des incapacités autres que celles liées à la santé mentale.

## Nombre d'heures travaillées

Les adultes en âge de travailler (ceux de 15 à 64 ans) qui avaient déclaré une incapacité liée à la santé mentale et qui occupaient un emploi travaillaient en moyenne 30 heures par semaine<sup>7</sup>, soit moins que le nombre moyen d'heures travaillées par semaine par les répondants sans incapacité (37 heures)<sup>8</sup>.

6. Ce chiffre englobe les personnes qui occupaient un emploi, les personnes qui étaient au chômage et qui avaient travaillé au cours des cinq années précédentes, les personnes inactives qui avaient travaillé au cours des cinq années précédentes (et qui étaient aptes au travail ou qui avaient indiqué qu'une mesure d'adaptation leur permettrait de travailler), et les personnes qui avaient pris leur retraite au cours des cinq années précédentes et qui avaient affirmé que leur départ avait été involontaire.

7. Il s'agit ici du nombre réel d'heures travaillées contre rémunération au cours de la semaine précédant la semaine de référence de l'Enquête nationale auprès des ménages.

8. Au sein de chaque groupe d'âge, les répondants ayant déclaré une incapacité liée à la santé mentale ont travaillé un moins grand nombre d'heures par semaine que ceux ayant mentionné n'avoir aucune incapacité.

## Répondants inactifs

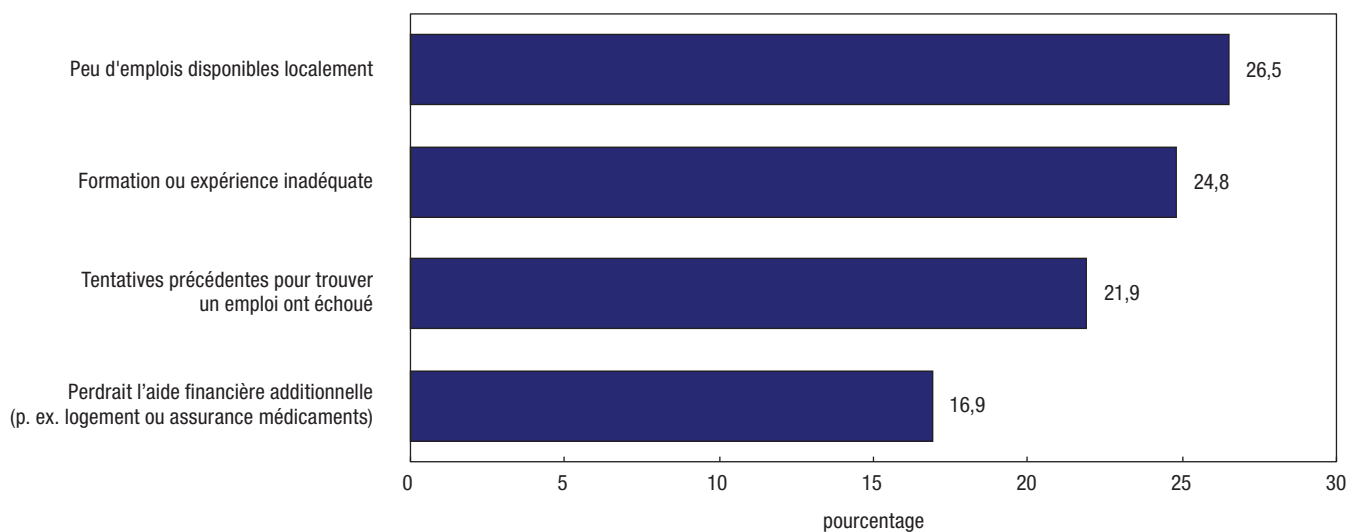
Parmi ceux ayant une incapacité liée à la santé mentale âgés de 15 à 64 ans qui n'étaient pas actifs, 79,6 % ont déclaré que leur condition les empêchait de travailler. Parmi ces répondants, 19,3 % d'entre eux ont indiqué qu'un type ou un autre de mesure d'adaptation leur permettrait de travailler, de même que 27,8 % ont indiqué qu'ils chercheraient du travail au cours des 12 prochains mois<sup>9</sup>. On a demandé aux répondants qui avaient l'intention de chercher un emploi de spécifier pourquoi ils souhaitaient retourner au travail :

- 36,7 % espéraient voir leur situation s'améliorer;
- 13,6 % espéraient obtenir des changements/améliorations dans leur milieu de travail;
- 14,4 % prévoyaient suivre de la formation.

Un grand nombre de répondants inactifs ont rencontré des obstacles qui les ont incités à ne pas chercher d'emploi. Parmi les obstacles à la recherche d'emploi les plus souvent mentionnés par les répondants ayant déclaré une incapacité liée à la santé mentale, notons qu'il y avait peu d'emplois disponibles localement (26,5 %) et une formation ou une expérience insuffisantes (24,8 %) (graphique 6).

### Graphique 6

**Prévalence des obstacles à la recherche d'emploi chez les adultes ayant une incapacité liée à la santé mentale qui ne faisaient pas partie de la population active, personnes âgées de 15 à 64 ans, Canada, 2012**



**Note :** Ne comprend pas les personnes ayant pris leur retraite il y a plus de cinq ans, celles ayant pris leur retraite volontairement et celles ayant indiqué qu'elles n'avaient jamais travaillé, mais que leur condition n'avait pas limité le volume ni le type de travail qu'elles pouvaient effectuer.

**Source :** Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

9. Fait important à noter, certains répondants ont indiqué qu'une mesure d'adaptation leur permettrait de travailler et qu'ils chercheraient du travail au cours des 12 prochains mois.

## Revenu

### Revenu personnel des adultes en âge de travailler

Le revenu personnel médian (avant impôts) des adultes en âge de travailler (ceux de 15 à 64 ans) ayant déclaré une incapacité liée à la santé mentale<sup>10</sup> s'établissait à 14 700 \$ — c'est-à-dire moins de la moitié du revenu des répondants sans incapacité (31 200 \$)<sup>11</sup>. En outre, les répondants ayant déclaré une incapacité liée à la santé mentale étaient plus susceptibles de compter sur les transferts gouvernementaux comme principale source de revenu (57,8 %)<sup>12</sup> que ceux sans incapacité (18,7 %). De plus, les adultes occupés dans ce groupe d'âge ayant déclaré une incapacité liée à la santé mentale touchaient un revenu d'emploi médian inférieur<sup>13</sup> à celui des répondants sans incapacité (19 400 \$ contre 34 100 \$ respectivement).

## Conclusion

Les adultes ayant une incapacité liée à la santé mentale font face à de nombreux défis. Selon l'ECI de 2012, le taux de cooccurrence avec d'autres types d'incapacités était très élevé. Parallèlement, les niveaux d'emploi chez les personnes ayant une incapacité liée à la santé mentale sont inférieurs de plus de la moitié à ceux observés chez les personnes sans incapacité. Même lorsqu'elles travaillent, les personnes ayant déclaré une incapacité liée à la santé mentale affichent un niveau de revenu d'emploi moins élevé. Par conséquent, il n'est pas surprenant que les adultes en âge de travailler qui ont une incapacité liée à la santé mentale soient également trois fois plus susceptibles que les personnes sans incapacité de compter sur les transferts gouvernementaux comme principale source de revenu.

10. Il est important de noter que 91,7 % des personnes ayant déclaré une incapacité liée à la santé mentale ont aussi mentionné avoir au moins un autre type d'incapacité.

11. Ce calcul prend en compte les répondants dont le revenu personnel avant impôts est nul ou négatif.

12. Les transferts gouvernementaux comprennent les différents types de paiements de transfert gouvernementaux versés par l'administration fédérale, les provinces, les territoires ou les municipalités, notamment : la Sécurité de la vieillesse; le Supplément de revenu garanti; le Régime de pensions du Canada ou le Régime de rentes du Québec; l'assurance-emploi; l'assistance sociale; la prestation fiscale pour enfants; et tout autre revenu provenant de sources publiques.

13. Cela inclut les salaires, les traitements et les revenus provenant d'un emploi autonome.

## Annexe A

### Identification des adultes ayant une incapacité liée à la santé mentale

L'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2012 décrivait les adultes ayant une incapacité mentale comme étant les personnes dont les activités quotidiennes étaient limitées en raison de difficultés causées par un problème de santé mentale ou psychologique. L'ECI a utilisé le nouvel ensemble de questions d'identification des incapacités (QII) élaboré pour cerner les incapacités. L'étape initiale de l'identification d'une incapacité liée à la santé mentale consistait à établir l'existence d'un problème de santé mentale ou psychologique :

DSQ\_04 Avez-vous une quelconque condition d'ordre émotionnel, psychologique ou de santé mentale? Celles-ci pourraient inclure l'anxiété, la dépression, le trouble bipolaire, la toxicomanie, l'anorexie ainsi que d'autres conditions.

Aux répondants qui répondaient par l'affirmative à cette question, on posait une autre question afin de déterminer si la condition limitait leurs activités quotidiennes :

DSQ\_33 À quelle fréquence vos activités sont-elles limitées par cette condition?

- Jamais
- Rarement
- Parfois
- Souvent
- Toujours

Les répondants ayant déclaré être limités au moins rarement répondaient à une question de suivi afin de déterminer le niveau de difficulté ressenti :

DSQ\_34 Lorsque cette condition se manifeste, combien de difficulté avez-vous avec vos activités?

- Aucune difficulté
- Un peu (de difficulté)
- Beaucoup (de difficulté)
- Vous ne pouvez pas faire la plupart de vos activités

On identifiait une incapacité liée à la santé mentale lorsque le répondant déclarait être limité au moins parfois, et ce, quel que soit le niveau de difficulté ressenti. Aussi, ceux ayant déclaré n'être limités que rarement étaient considérés comme ayant une incapacité liée à la santé mentale s'ils avaient aussi indiqué avoir beaucoup de difficulté à effectuer la plupart de leurs activités ou être incapables de faire la plupart d'entre elles.

Environ 1 589 600 adultes canadiens ont déclaré avoir un problème de santé mentale. De ce nombre, 530 000 (1,9 % de la population adulte) ont indiqué ne pas être limités en raison de leur problème. Cependant, 1 059 600 (3,9 %) adultes canadiens ont été identifiés comme ayant une incapacité liée à la santé mentale en se fondant sur la méthodologie décrite ci-dessus.